

Sous-Rubrique = "Accueil de loisirs"

But du jeu :

Donner à comprendre et favoriser la mise en relation.

Selon que la commune dispose d'un accueil de loisirs communal
 que la commune "héberge" un accueil de loisirs associatif ou intercommunal
 que la commune n'ait pas physiquement d'accueil de loisirs sur sa commune
 > expliquer les modalités pratiques ou orienter vers les "bons interlocuteurs"

Dernière modification le -

Mercredi et vacances scolaires

La Ruche, accueil de loisirs communal de Saint-Hilaire du Rosier accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Les mercredis pendant les périodes scolaires.
 3 formules d'accueil sont proposées :

- Le matin (de 7h45 à 12h ???)
- L'après-midi (de 14h à 17h45)
- La journée (de 7h45 à 17h45)

Pendant les petites et grandes vacances :

- Accueil en journée de 9h à 17h
- Garderie matin de 7h30 à 9h
- Garderie du soir de 17h à 18h

Inscription à l'accueil de loisirs

Donner les modalités pratiques pour l'inscription à l'accueil de loisirs

pour les mercredis

pour les vacances scolaires

Programmes des prochaines vacances

Tarifs

Présentation de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs.
(par écrit et pas seulement en format image)